

PARTIE III : CONSÉQUENCES DE LA TEMPÊTE ET ADAPTATIONS

Impacts géomorphologiques

- 1 million de m³ de matériaux emportés dans le vallon du Boréon proviennent surtout des glissements de terrain
 - Recul des berges de la rive droite jusqu'à 100 m, rive gauche plus résistante car endiguée
 - 43 mouvements de terrain à cause de l'érosion des berges
 - Création et extension de cônes de déjection
 - Incision sur certaines portions et exhaussement du plancher alluvial de plusieurs mètres
 - Largeur de la bande active multipliée par 5, voire par 10
- => Conséquences : changement du paysage, destruction totale ou partielle des infrastructures et pertes humaines

État de la vallée avant/après la tempête

Été 2020

07/10/2020



© Géoportail (IGN,2021)

DES DÉGATS AUX MULTIPLES ENJEUX DE RECONSTRUCTION

Un besoin de réhabiliter les réseaux (routier, d'électricité, d'eau, téléphonique, d'assainissement) dans un temps très court

- La destruction, les coupures et les dysfonctionnements des réseaux perturbent la sécurité des habitants, mais aussi de l'économie
- Des questions de reconstruction / réhabilitation ou démolition se posent en attendant les financements et la mise à jour des documents d'urbanisme

Un enjeu financier

- Des dégâts à hauteur de centaines de millions € de réparation
- Des perspectives futures d'aménagement et des réparations coûteuses



Source : retour d'expérience technique de la crue torrentielle du 2 octobre 2020 dans la vallée de la Vésubie

- 572 millions € dédiés à la restauration de la vallée de la Vésubie (crédit de l'État et de l'UE)
 - Activation du fond Barnier en août 2021
 - 215 millions € à la charge du département des Alpes-Maritimes
- (Le préfet des Alpes-Maritimes, Le Monde, 01 octobre 2022)

- Des documents (PPRI, AZI) inadaptés et ne prenant pas en compte tous les risques
- Aucun document disponible traitant du risque mouvement de terrain

Nécessité d'adapter et/ou d'élaborer les documents indispensables à la gestion des risques

ADAPTATIONS ET RÉSILIENCE DU TERRITOIRE

Objectifs

- Tirer les enseignements de la tempête Alex
- Rendre le territoire moins vulnérable
- Renforcer les liens entre acteurs pour une meilleure coopération lors de la crise



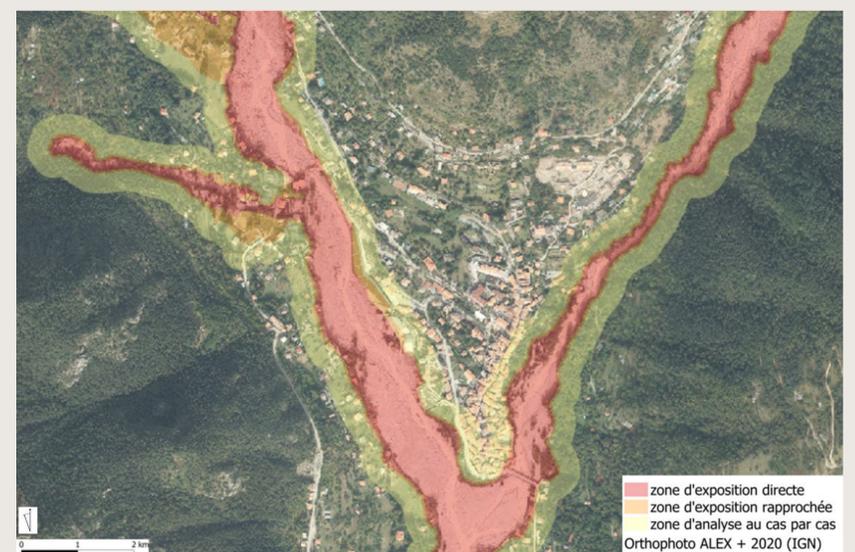
Gestion préventive revue et renforcée

- Application *My Predict*
- Mise en place d'alertes sonores
- Exercice inondation en temps réel

Nouveaux documents utiles à la gestion des risques

- Élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Le porter à connaissance (mars 2021) dicte les dispositions à suivre en matière d'urbanisme dans l'attente de l'élaboration ou de la révision du PPR et permet d'éviter une réoccupation incontrôlée des zones sinistrées.

Délimitation des nouvelles zones exposées à l'aléa inondation à Saint-Martin-Vésubie



Source : Porter à connaissance (PAC), 2021 ; adapté par le M2 GÉOÏDES, 2022/23